

Règlement intérieur du vide grenier de l'USJA Carquefou gymnastique

Article 1 : Le vide grenier de l'USJA Carquefou gymnastique est ouvert à toute personne majeure qui en fait la demande, et est interdit aux professionnels.

Article 2 : Le présent règlement s'applique à tous, le seul fait de participer entraîne l'acceptation de ce dernier.

Article 3 : L'inscription est à saisir en ligne sur le site : www.mybrocante.fr/

Article 4 : Pour vous inscrire, vous certifiez ne pas avoir déjà participé à 2 vides greniers dans l'année.

Article 5 : Le prix de l'emplacement est fixé à 13 euros pour 5 mètres de façade sur 2.5m de profondeur, chaque exposant peut demander plusieurs emplacements. Les organisateurs se réservent le droit de demander un supplément en cas de dépassement de l'emplacement réservé, soit le prix d'un emplacement supplémentaire.

Article 6 : Votre réservation ne sera validée qu'à réception de votre règlement par chèque à l'ordre de USJA Carquefou gymnastique dans un délai de 7 jours.
A envoyer par courrier à USJA Carquefou gymnastique Salle Alella rue Victor Hugo 44470 Carquefou.
A défaut de réception du règlement dans ce délai, la réservation sera annulée.

Article 7 : Les exposants seront placés par les organisateurs sur le parking de la Picaudière et du Tremplin en fonction de leur ordre d'arrivée, à partir de 6 h 30 et jusqu'à 8h30. Les exposants qui désirent être ensemble devront impérativement se présenter en même temps.

Article 8 : La marchandise proposée à la vente devra être la seule propriété de l'exposant, en cas de contrôle sa responsabilité sera engagée. Aucune marchandise neuve.

Article 9 : La vente ou le don d'animaux sont interdits sur notre vide grenier. Tout support vidéo à caractère pornographique, les drogues et dérivés, les armes sauf celles de collections reconnues comme telles, sont formellement interdits. Toute dérogation après contrôle entraînera l'exclusion du contrevenant sans remboursement du prix de l'emplacement.

Article 10 : La circulation et le stationnement des véhicules sont interdits dans le périmètre du vide grenier à partir de 8h45 et pendant toute la durée de la manifestation.

Article 11 : Tout emplacement non occupé après 8h45 pourra être redistribué à d'autres exposants

Article 12 : Vous ne pourrez commencer à remballer qu'à partir de 17h00.

Article 13 : Chaque exposant devra ramasser ses déchets. L'emplacement devra être nettoyé au moment de votre départ. Un contrôle de la propreté des emplacements pourra être effectué.

Article 14 : L'organisateur se réserve le droit de refuser toute demande d'inscription pour des raisons liées à l'organisation ou à la gestion de la manifestation et notamment lorsque les emplacements ont tous été réservés.

Article 15 : L'organisateur décline toute responsabilité en cas de vol ou de détérioration de matériel. Les objets vendus sont sous la responsabilité des vendeurs.

Article 16 : Les inscriptions ne seront remboursées qu'en cas d'annulation de la manifestation par l'organisateur. Aucun remboursement et/ou report ne sera effectué en cas de désistement par l'exposant ou en cas d'intempéries.

Nous vous remercions d'avoir pris connaissance du règlement intérieur du vide grenier de l'USJA Carquefou gymnastique, et vous souhaitons une agréable journée lors de votre participation.

Une restauration sur place sera organisée par l'association.